



Partage Pension militaire entre epouses

Par **fitoussi erika**, le **23/04/2017** à **11:37**

Bonjour,

Je suis veuve depuis 6 mois, j'étais l'épouse d'un militaire israélien pensionné divorcé de sa 1er épouse depuis plus de 30 ans, suivant leur accord de divorce mon époux lui versait 50% de sa retraite militaire et cela jusqu'à son décès accord validé par le tribunal israélien. La pension militaire est versé aujourd'hui sur mon compte depuis son décès, les enfants de son premier mariage, me menace d'un procès si je ne continue pas de verser à leur mère la moitié de ce que je touche comme retraite.

Pourriez vous me dire s'il ont raison, j'ai si vous le souhaitez la copie du contrat de divorce fait avec sa première épouse, ne parlant pas l'hébreux ni pouvant le lire je suis complètement perdu Merci de votre réponse

Erika

Par **jodelariege**, le **23/04/2017** à **14:09**

bonjour il serait judicieux de vous adresser à un site de droit juridique israélien mais déjà voir aussi avec l'organisme qui a versé directement cette pension militaire sur votre compte..je suppose que vous n'avez rien demandé mais que cela s'est fait automatiquement?
si le jugement de divorce dit que la moitié de la pension est versée jusqu'au décès du militaire il paraît normal qu'elle ne touche plus rien dès son décès:c'est juste une réflexion logique mais pas juridique,voir aussi une association d'aide israélienne...

Par **fitoussi erika**, le **23/04/2017** à **18:54**

merci beaucoup